

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 389-2023

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par la soussignée que le Règlement numéro 389-2023 décrétant l'emplacement d'un parc régional sur le site de l'ancienne pisciculture de Mont-Blanc situé sur le territoire de la MRC des Laurentides adopté par les membres du conseil des maires de la MRC des Laurentides lors de sa séance régulière tenue en date du 16 février 2023, est **entré en vigueur**.

Toute personne intéressée pourra prendre connaissance du règlement au bureau de la MRC des Laurentides situé au 1255, chemin des Lacs à Mont-Blanc, ou au bureau de chacune des villes et municipalités locales faisant partie de la MRC des Laurentides.

DONNÉ à Mont-Blanc, ce 22 février 2023.



Isabelle Daoust
Greffière-trésorière adjointe et directrice des finances



1255, chemin des Lacs, Mont-Blanc (Québec) J0T 2G0 Téléphone 819 425-5555 | Télécopieur 819 688-6590

mrclaurentides.qc.ca



Certificat de publication

Je, soussignée, Josiane Alarie, de la Municipalité de La Conception, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie sur le site de la Municipalité le 23 février 2023.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 23 février 2023.



Josiane Alarie
Directrice générale
et greffière-trésorière